Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch Schweizerisches Handelsamtsblatt
fosc.ch Feuille officielle suisse du commerce
fusc.ch Foglio ufficiale svizzero di commercio

1. Débitrice: **transBor Sàrl, liquidation**, Place des Glariers 1, 1890 St-Maurice
2. Délai pour contester l'état de collocation:
   20 jours après la publication
3. Délai pour contester l'inventaire:
   10 jours après la publication
4. Remarques: Est également déposé la décision de l'administration de la faillite de ne pas introduire action en responsabilité contre les fondateurs et les organes de la société au sens de l'art. 827 CO.
   Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour se prononcer sur la proposition de l'administration de la faillite de renoncer à introduire action en responsabilité selon l'art. 827 CO.
   Au cas où la majorité des créanciers accepterait la proposition de l'administration de la faillite ; chaque créancier pourra demander, dans le même délai péremptoire de 20 jours, la cession des droits de la masse (art. 260 LP) pour ouvrir action en justice.

   Office des faillites St-Maurice
   Ch. Papilloud, préposée
   1890 St-Maurice

00674453